VOL. XLVI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 24 OCTOBRE 1917 — No. 51

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
[illegible]

Toutes [illegible] le journal ou l'imp[illegible] être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

ASSEMBLEE

Les ministres unionistes, les honorables A. Meighen, J. A. Calder, T. A. Crerar ont adressé la parole à une foule de 5,000 personnes au Bureau Industriel de Winnipeg, lundi dernier. Pas une interruption ne s'est fait entendre. L'auditoire a écouté les orateurs avec attention soulignant par des applaudissements nourris les points les plus saillants des discours, qui furent éloquents et sérieux. Les points les plus importants furent sans doute la gravité de la situation où se trouve aujourd'hui le Canada, de concert avec l'Angleterre, la France, le Belgique et les autres pays de l'Entente; l'intérêt pour le Canada de se ranger sérieusement sous le drapeau des alliés; l'indépendance vis-à-vis les partis politiques que doivent montrer le nouveau gouvernement, les chefs politiques et les électeurs au milieu de la tourmente qui aujourd'hui emporte le monde vers des destinées que, seul, Dieu connait.

L'on a tant parlé d'indépendance depuis quelques années qu'il serait vraiment curieux de voir ceux qui l'ont appelée avec plus de force refusèr d'en donner crédit à des hommes qui au moment du danger n'hésitent pas à enterrer la vieille hache de guerre pour ne songer qu'à une chose: l'avenir du pays.

Certains diront: ce sont des politiciens, parconséquent ça ne peut être honnête. Comme si vraiment les affaires du pays pouvaient être conduites en dehors de la politique. Tout parlementaire est un politicien, tout homme qui brigue le suffrage populaire devient un politicien, chaque député élu aux prochaines élections sera traité de politicien par la presse malgré toutes les définitions du dictionnaire et toutes les subtiles différences qui existent entre hommes d'Etat et politiciens.

Toute nation, tout groupe d'hommes qui veut se faire entendre ne peut le faire que par la voix de ses représentants au parlement; c'est là que se font les lois, et même au risque de passer pour politiciens les nationalités et les individus ne peuvent négliger de prendre des positions dans le corps parlementaire.

La foule qui se pressait dans l'immense salle du Bureau Industriel lundi dernier donnait une preuve saisissante de l'importance de la situation, de l'intérêt des graves problèmes qui seront traités devant le peuple durant les quelques semaines qui vont suivre. Des adversaires d'hier étaient sur la même tribune pour défendre les mêmes causes et aviser aux meilleurs moyens de résoudre toutes les grandes questions qui agitent actuellement l'opinion publique.

Il s'agit d'abord de vaincre l'ennmi. Il s'agit de prévenir l'invasion, d'empêcher le règne de l'oppression et en même temps il s'agit de contrôler toutes les industries et les ressources du pays pour en assurer ensuite le plus grand développement. Ceci ne peut se faire sans la bonne volonté et l'esprit d'indépendance de tous et de chacun.

Les chefs ont besoin de la confiance et de l'encouragement du peuple. Ils ont droit d'être traités avec esprit de charité et justice. L'oeuvre qu'ils sont appelés à accomplir est souverainement importante. Il leur faudra un zèle, en dévouement et un travail immenses pour arriver au succès. L'étude profonde, sage et réfléchie de toutes les grandes questions, fera plus que l'emportement et l'appel aux passions. Espérons que notre peuple sortira de cette épreuve plus fort et plus grand que jamais.

LA SOCIETE SAINT-ADELARD

Il y a encore grand nombre de personnes qui ne savent pas ce ques c'est que la Saint-Adelard, et même à Saint-Boniface où est établi le bureau de cette société, beaucoup sont surpris d'apprendre qu'une telle institution existe et sont étonnés lorsqu'on leur raconte ce qui a été fait jusqu'à ce jour par cette socieété.

La Saint-Adélard est une des nombreuses et grandes oeuvres qui nous ont été léguées par ce grand Evêque, le regretté Monseigneur Langevin. Ayant constaté qu'un grand nombre d'enfants catholiques, orphelins négligés ou maltraités par leurs parents, étaient recueillis journellement par des institutions protestantes, perdant ainsi leur foi, Monseigneur Langevin résolut de fonder une société pour la protection des enfants, dans le genre de celle qui existait déjà a Winnipeg, sous le nom de "Children's Aid Society of Winnipeg", et en 1905 la Société Saint-Adélard fut établie en vertu d'une charte provinciale.

Le bureau de direction se compose aujourd'hui des personnes suivantes: Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, Archevêque de Saint-Boniface, président honoraire; Monsieur V. Mager, président; Monseigneur F. A. Dugas, P.A., V.G., les Révérends Messieurs Théo. Paré, Joubert, Messieurs Hormidas Béliveau, Lig. Gagné, J. A. Beaupré, C. A. Lemieux.

Depuis sa fondation la société a recueilli environ 700 enfants qu'elle a placés dans nos diverses institutions catholiques de Saint-Boniface et Winnipeg ou en adoption dans de bonnes familles.

La société a actuelle ment sous ses soins 350 enfants catholiques de différentes nationalités dont 200 dans des familles ou en service et 150 dans nos institutions catholiques suivantes: A l'Hospice Taché, asile pour les filles de 5 à 15 ans eviron; Orphelinat Saint-Joseph pour les garçons de 5 à 12 ans; Maison Saint-Joseph d'Otterburne, école industrielle pour garçons de 12 ans et plus; Maison Polonaise des Soeurs Bénédictines d'Arborg, an., pour garçons et filles de tous âges; la Crèche de Saint-Norbert, dirigée par les Soeurs de Miséricorde pour les enfants des deux sexes en bas âge; L'Asile du Bon Pasteur de West Kildonan, Man., maison de correction pour filles.

Dans ces diverses institutions, nos protégés sont instruits dans la crainte de Dieu et l'amour du travail et reçoivent l'éducation dont ils auront besoin plus tard dans la vie.

Nous recevons des applications de personnes désireuses d'adopter des enfants. Nous plaçons aussi des garçons et filles en service soit sur la ferme ou dans de bonnes familles de la ville.

Afin de donner au public une idée du travail qui est fait par la Société Saint-Adélard, nous reproduisons le rapport du secrétaire sur les opérations de l'année 1916:—

Au Président et à Messieurs les Directeurs
de la Société Saint-Adélard pour la Protection des Enfants
Saint-Boniface.

Messieurs:—

J'ai l'honneur de vous faire rapport des opérations de la Société Saint-Adélard pendant l'année 1916.

Furent confiés à la Société par la Cour 34 enfants dont 23 garçons et 11 fille venant des endroits suivants:—Winnipeg, 6; Morris, 2; Oak Lake, 2 Saint-Claude, 1; Saint-Boniface, 9; Gardenton, Man., 2; Grandview, 2; Ethlebert, Man., 2; Inconnus, 7; Waskada, Man., 1.

Ces enfants furent placés dans les diverses institutions suivantes:—Orphelinat Saint-Joseph, 10; Asile Ritchot, Saint-Norbert, 13; Hospiche Taché, 2; Maison Saint-Joseph, 4; Soeurs Bénédictines, Arborg, Man., 5.

La Société avait sous ses soins le 31 décembre 1916, 298 enfants repartis comme suit:—Placés dans des familles, 186; Hospiche Taché, 39; Clercs Saint-Viateur, Otterburne, 13; Orphelinat Saint-Joseph, 35; Asile Ritchot, Saint-Norbert, 16; Soeurs Bénédictines, Arborg, Man., 5; L'Asile du Bon Pasteur, 2; L'Asile des Soeurds-Muets, 2; total—298.

Pour ce qui regarde l'inspection des enfants placés dans les familles au dehors, n'ayant pas d'inspecteur tout ce que nous pouvons faire est de demander des rapports de messieurs les curés dans la paroisse desquels ont été placés ces enfants et dans bien des cas ces rapports ne nous sont pas faits de sorte que nous n'avons pas une inspection parfaite. Pour ce qui regarde les enfants placés alentours et dans les institutions religieuses la chose est mieux faite. Par exemple, les institutions nous font depuis quelque temps un rapport tous les mois nous permettant ainsi de contrôler les enfants qui y sont entrés ou en sont sortis durant le mois et nous basant sur ces rapports nous faisons ensuite nous-même un rapport mensuel au Surintendant des Enfants.

Nous pourrions peut-être nous entendre avec les représentants catholiques de la "Children's Aid de Winnipeg" pour essayer de faire nommer un inspecteur catholique qui ferait l'inspection des enfants catholiques des deux sociétés e tje crois comprendre que le Révérend Père Patton a soumis un tel projet à notre président Monsieur Mager.

Pour ce qui regarde les finances, les recettes de l'année finissant le 31 décembre 1916 ont été de $5,554.38 sans compter une somme de $1,838.25 qui était le compte de la Ville de Saint-Boniface et que nous avons reçue depuis, ce qui ferait à vrai dire une recette de $7,392.63 pour 1916.

J'ai cru intéresser messieurs les directeurs en leur soumettant un petit tableau montrant les recettes et les dépenses de chaque année en remontant jusqu'à 1905 l'année de la fondation de notre Société:—

1916	$ 7,392.63	$157.40	$ 316.66	$ 474.06
1915	3,400.00	89.90	400.00	489.90
1914	2,500.00	185.69	107.25	292.94
1913	463.00	67.35	172.35	239.70
1912	800.00	127.50	75.00	202.50
1911	268.00	103.00		103.00
1910	690.00	32.55		32.55
1909	643.00	95.00	295.00	390.00
1908	136.00	11.00		11.00
1907	134.00			
1905	110.00	9.20		9.20
	$16,536.63	$878.50	$1366.26	$2244.85

Jai collecté tous les comptes des municipalités à l'exception de celui de Saint-Laurent qui se montait à $1,256.00 et sur lequel nous n'avons pu obtenir que $500.00. Nous ne pouvons les forcer à payer attendu que les ordres du Magistrat de Saint-Laurent ne valaient pas, mais à la suggestion de leur avocat auquel nous avons fait comprendre qu'il était injuste de nous charger du soin de ces enfants sans rémunération, la municipalité de Saint-Laurent a consenti à donner $500.00 en réglement final de tous comptes jusqu'au 31 décembre 1916.

Le tout humblement soumis,

J. A. Z. BERTRAND, secrétaire.

Etat de la caisse de la Société Saint-Adélard au 31 décembre 1916

RECETTES—

Argent en banque au 1er janvier 1916	$ 903.53	
Intérêt	45.45	
Octroi du Gouvernement Provincial	500.00	
Municipalités	2,404.75	
Succession Davy (in trust pour enfants Davy)	1,700.65	
		$5,554.38

DEBOURSES—

Salaires	$ 316.66	
Dépenses: impressions, transports, timbres poste	57.40	
Amueblement	29.59	
Cité de Saint-Boniface (in trust pour enfants Davy 7%)	1,500.00	
Hospiche Taché	1,060.00	
Orphelinat Saint-Joseph	715.00	
Soeurs de Miséricorde	755.00	
Maison Saint-Joseph, Otterburne	630.00	
Soeurs Bénédictines	240.00	
Succession Davy, frais pour lettres d'administration, embaumeurs, et sépulture Madame Davy	200.65	
Argent en banque moins chèque non présentés 31 dec. 1916	50.08	
		$5,554.38

J. A. Z. BERTRAND, secrétaire.

La Société a grandement besoin de fonds pour continuer son travail. Notre déficit annuel est considérable et nous sommes fortement endettés envers les diverses institutions qui prennent soin de nos enfants. Nous pourrions ajouter que sans l'aide de ces institutions, la Société naurait jamais pu faire son oeuvre avec le peu de fonds reçu jusquà ce jour.

Nous faisons donc appel à la générosité du public de la Province. Tout don quelque petit qu'il soit, sera accepté avec beaucoup de reconnaissance.

VICTOR MAGER, président.
J. A. Z. BERTAND, Sec.-Trés.

SITUATION DE LA FRANCE

Il est bien remarquable qu'au cours de chaque discussion un peu sérieuse sur l'issue possible de cette formidable guerre mondiale, la question d'Alsace-Lorraine surgisse toujours la première. Près d'un demi-siècle a passé sur l'ennexion sans rien changer à un problème dont les données esentielles se résument ainsi: l'existence d'une France forte est une nécessité européenne, la possession de l'Alsace-Lorraine est une nécessité française. La protestation des représentants de ces provinces violentées n'aurait pas eu lieu en 1871, que cette annexion n'eût pas créé une situation plus viable. Les plénipotentaires qui signent un traité de l'importance de celui de Francfort firent les articles d'un code qui régira les rapports des nations pendant un long temps. Ce sont des législateurs, et pas plus que ceux-ci ils ne peuvent donner force de loi à des volontés qui aillent à contre-sens du réeel. C'est le cas de rappeler la phrase de Rousseau qu'admirait tant Bonald: "Si le législateur se trompant sur son objet établit un principe différent de celui qui résulte de la nature des choses, l'Etat ne cessera pas d'être agité, jusqu'à ce que ce principe soit détruit ou changé et que l'invincible nature ait repris son empire."

Considérez la carte d'Europe, et pensez à l'histoire de notre France. Ce pays-ci n'est pas une contrée arbitrairement découpée par une ambition humaine. Son dessin est aussi net, aussi délimité que celui d'une île. Ses annales nous le montrent chaque fois qu'il a essayé de s'agrandir hors de ces lignes qui lui marquent sa proportion, il a méconnu cette "nature des choses" dont parlait Rousseau, et il a provoqué autour de lui des convulsions. Chaque fois qu'il a été rejeté en deçà de ces lignes, il y a eu pareillement malaise en Europe. La douloureuse tension de ces quarante-six dernières années et la catastrophe actuelle l'attestent. C'est que la France, par sa configuration même par le caractère de son génie, est comme l'étalon de la mesure dans notre continent. Elle porte en elle le type de l'Etat modéré, dont le développement normal répugne à l'hypertrophie. Il semble que la civilisation occidentale ait—par un de ces instincts collectifs qui relèvent de cette science encore à dégager l'interpsychologie—lutté, depuis la chute de l'empire romain contre toute reconstruction d'une hégémonic pareille. La France a été l'ouvrière la plus constante de cette lutte. Le mélange de races qui le constitue lui interdisait de jamais devenir, comme l'Allemagne d'aujourd'hui, un énorme magna ethnique. La richesse variée de son sol ne la sollicitait pas, comme l'Allemagne encore, à des invasions profitables. L'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin encadriant par avance un royaume d'une unité achevée et bornée tout ensemble. Une telle puissance était l'adversaire-née de l'impérialisme. La longue lutte contre la Maison d'Autriche prouve que François 1er, Hnri IV, Richelieu. Louis XIV ont, consciemment ou non, donné cette direction nationale à leur politique. La reversement des alliances au dix-huitième siècle et l'effort dirigé contre le roi de Prusse ne furent qu'une continuité. C'était l'impérialisme de Bismark et de Guillaume II que nos dirigeants d'alors pressentirent dans le Hohenzollern soi-disant libéral et philosophe dont Voltaire fut la dupe. Le rôle joué par notre pays dans la guerre présente prouve que sa fonction européenne demeure la même: empêcher l'excès d'une domination qui renouvelle l'entreprise romaine, bienfaisante en son temps, malfaisante au suprême degré dans des sociétés évangélisées, où aucun peuple n'a le droit de se considérer comme le missionnaire par les armes d'une culture supérieure. Pour que cette fonction indispensable à l'équilibre de la Chrétienté soit remplie, il faut que la France ait sa pleine force. Elle ne peut pas l'avoir si sa Marche de l'Est se trouve, comme le voulait le Chancelier de Fer, n'être plus que le glacis de la forteresse germanique. En conservant l'Alsace-Lorraine comme un instrument dattaque à l'ouest de l'Allemagne, l'homme d'Etat prussien a dénaturé un territoire fait pour servir de défense au monde celto-latin contre l'expansion désordonnée des envahisseurs d'outre-Rhin. C'est cette évidence qui s'impose aux alliés et qui explique pourquoi Metz et Strasbourg apparaissent comme un des enjeux suprêmes de la sanglante partie. Ce ne sont que deux villes, et c'est tout l'avenir de l'Europe.

JUNIUS.

—L'Echo de Paris.

UN HEROS

L'avant-propos du livre que le comte Guy de Robien vient de consacrer à la mémoire de son père, le commandant de Robien, mort à l'ennemi le 6 janvier 1915, nous apprend que l'auteur hésita longtemps à l'écrire, par peur de manquer à une chère mémoire, en exaltant un soldat qui durant sa vie s'était fait une loi de passer inaperçu. Remercions donc ceux qui ont combattu ses hésitations et vaincu ses scrupules, les prélats, les ecclésiastiques, les grands chefs militaires, les humbles combattants des tranchées qui l'ont supplié de sauver de l'oubli le souvenir d'un héros. L'ombre ni le silence ne sont ici de mise. Une figure comme celle du commandant de Robien n'appartient pas au groupe familial dont elle fut et reste la fierté; elle appartient à la France, et à l'Histoire. Son fils l'a compris. Avec piété, avec amour, avec la ferveur attentive de l'artiste qui sculpte dans une précieuse matière son rêve de beauté, il a élevé le monument requis par d'unanimes admirations. L'illustre mort revit dans ces pages tour à tour narratives, descriptives, lyriques. Par un procédé qui relève de l'art du peintre verrier, l'auteur substitue fréquemment à la forme du récit biographique celle des tableaux vivants. Dans une série d'images sorties d'un plomb délicat, il inscrit un geste, une anecdote, un dialogue, une méditation devant un paysage. La permanence du personnage lie entre eux ces vitraux juxtaposés, crée l'unité de composition et d'effet; et, le livre fermé, l'impression demeure d'une intimité prolongée avec le modèle. Ce Breton, en qui l'on retrouve les traits essentiels du génie celtique, le désintéressement, l'esprit d'indépendance, le culte du passé, le goût des altitudes morales, apparaît plus encore comme un Français, un grand Français. Il a vu plus loin que la patrie locale; c'est pour la grande patrie qu'il a voulu vivre, et mourir. *"L'idéal françdis dans un coeur breton"*, rien de plus expressif que cette formule qui sert de titre à l'ouvrage. Elle précise le but de l'écrivain, la portée de son effort, le sens profond d'une existence; elle convie tous les patriotes à s'incliner devant une tombe et à se hausser l'âme en apprenant ce que fut celui qui dort là son glorieux sommeil.

Résumer une vie, c'est presque toujours la trahir. Dire que le commandant de Robien était sous-lieutennant à vingt ans, en 1877, qu'il fut promu lieutenant en 1883, captaine en 1886, chef de bataillon en 1903, qu'il prit sa retraite en 1911, que la guerre le trouva fixé en Provence, que le 1er août il réendossa l'habit militaire et fut envoyé avec son bataillon de territoriaux à Annecy d'abord, puis à Vignory et à Abbeville, qu'il solicita et finit par obtenir d'être affecté à un corps d'Afrique, et que, nommé lieutenant-colonel depuis quelques jours, il fut tué au nord d'Arras, à Roclincourt, d'une grenade reçue en pleine poitrine, c'est seulement noter les étapes d'un banal *curriculum;* c'est présenter le cadre sans le tableau, le squelete sans son vêtement de chair. Le commandant de Robien était de ces hommes qui ennoblissent leur fonction par la conception qu'ils se font de leur tâche, conception conditionnée elle-même par la richesse de la vie intérieure. La vie de l'âme atteignait chez lui une rare plénitude: on peut dire de lui ce qu'un critique disait de Corneille: "Ce qu'il avait de plus éminent, c'est l'esprit, qu'il avait sublime." S'il avait choisi la carrière militaire, c'est d'abord parce qu'il descendait d'une lignée de soldats.—Un Thomas de Robien s'engagea comme volontaire au XVIIIe siècle pour la défense de l'Inde, sous les ordres de Dupleix. Un Sébastien de Robien fut tué à la bataille de Neerwinden. Un Gabriel de Robien combattit à Ivry aux côtés d'Henri IV. Les gestes élégants étaient une tradition dans cette famille et chez le commandant il y eut toujours du gentilhomme.—Mais surtout l'armée était pour lui une vocation, un moyen de servir, l'école de la Revanche. Il considérait que l'officier était le gardien du passé national, le serviteur d'un idéal, détaché de la politique, de toute pensée égoïste, de toute ambition humaine. Bref, le rôle du soldat s'identifiait à ses yeux avec le rôle du prêtre, du prêtre missionnaire et apôtre. Il n'eût pas été l'un qu'il eût souhaité d'être l'autre. Car il était chrétien, non chrétien de désir, engagé sur les chemins de la croyance, et s'attardant à de douloureuses ruptures avec des séductions encore puissantes, mais chrétien-né, arborant sa foi "comme un drapeau", l'entretenant comme le plus beau des héritages, comm un principe d'action féconde, un outil de conquête, la conquête des âmes. La rencontre en lui du soldat et du chrétien devait réaliser. elle réalisa un exemplaire d'humanité supérieure.

La guerre nous a été de toute façon une grande maîtresse de vérité. Spécialement elle a révélé des héros en puissance, exalté des âmes médiocres d'apparence et qui s'ignoraient. Les morts héroïques ont marqué toutes les heures du formidable conflit. Mais il y a aussi des vies héroïques, consciemment, quotidiennement héroïques, dont une belle mort n'est que l'aboutissement nécessaire et qui sont les chefs-d'oeuvre de la volonté. Telle fut la vie du commandant de Robien. "Le héros et le grand homme mis ensemble, dit le moraliste, ne pèsent pas une homme de bien...." L'homme de bien chez lui a précédé, a préparé le héros. Tout enfant, voyageant en Italie, il visita les Catacombes, et à la vue des dalles funéraires il eut une première intuition "de la vertu du renoncement". On peut croire que ce pèlerinage orienta sa vie. Toujours il aima les voies rudes; il y cheminait l'oeil fixé sur les cimes. "Souffrir et mériter", c'était sa devise. S'il exigeait du soldat une dépense d'énergie peu commune, il était le premier à la peine, dur pour lui-même jusqu'à l'ascétisme, théoricien du plus grand effort, si totalement captif de son devoir, si exclusivement passionné pour la grandeur de son pays qu'il transformait ses hommes à son image et les élevait jusqu'à lui. Surtout il les aimait comme il aimait les humbles. La bonté fut son secret et sa force. Il ne la concevait pas sans un sacrifice, le sacrifice de son bien-être, de son repos, de son temps. "C'est notre père," disaient les soldats. A chaque minute, dans un geste, une parole, un regard, il se donnait tout entier." *Transiit benefaciendo,* pour parler comme l'Epître de Pierre.

A de tels hommes il ne suffit pas de mourir en brave, ni que leur fin soit "le soir d'un beau jour." La mort peut n'être qu'une porte qui se ferme sans bruit sur une destinée. Elle peut être une baie lumineuse s'ouvrant sur des horizons de clarté. Le sang qui jaillit de la blessure d'un Polyeucte est une rosée par qui germent les moissons futures. Au deuxième mois de la guerre, le commandant de Robien se souvint que Domrémy n'était qu'à quelques lieues de Vignory. Il s'y rendit à cheval un matin de septembre, et c'est là, dans l'humble maison où naquit Jeanne d'Arc, tandis qu'il implorait la vierge lorraine pour la France meurtrie, c'est là que la pensée lui vint de donner à sa mort une vertu de rédemption.... Aucun dogme n'apparente plus étroitement les romans catholiques de ces dernières années que cette conception mystique de la souffrance acceptée, voulue comme un rachat. Les mérites des uns s'appliquent au salut des autres; c'est à travers le monde des âmes un commerce sacré et comme une circulation de perpétuelle charité. Dans l'Immolé, M. Baumann nous montre un fils expiant pour son père, pour la femme qu'il a aimée, pour tous ceux en qui s'est tarie la vie spirituelle. Le martyre est "l'unique force victorieuse". Dans le *Démon de Midi* de M. Bourget, Jacques Savignan, qui agonise, offre son sacrifice pour l'âme de son père, pour Thérèse, pour Fauchon, le prêtre renégat. Admirons que la fiction soit vérifiée par la plus émouvante réalité. Le commandant de Robien médite ardemment sur la loi merveilleuse de la reversibilité des mérites; il conçoit que l'oblation de sa vie peut abréger le temps d'épreuve de la France. Son indignité le trouble, et l'immensité de la grâce espérée. Mais il se recueille; il prie; un appaisement descend en lui, né de la certitude. Il s'offrira en victime expiatoire; il versera son sang "pour que la France vive'. Trois mois plus tard, l 25 décembre, dans le gourbi de son colonel, il achevait de tuer en lui ce qui restait de l'homme, et se parait pour le martyr. Il tombait, huit jours après, les bras en croix et les yeux au ciel. Il y a là un extrême atteint dans la grandeur morale qui bouleverse les valeurs admises.

Ce chevalier sans reproche et sans peur, ce paladin d'épopée était aussi un penseur. Vigny regrettait qu'aucun de ses ancêtres n'eût su dételer, fût-ce un seul jour, son palefroi d'Espagne "pour graver quelque page", et Hugo écrivait de son père: "Ce fut un soldat: rien de plus." Le commandant de Robien était plus qu'un soldat. Dans sa jeunesse, il avait écrit quatre volums d'un "Essai" sur la philosophie de l'histoire. Depuis lors, il n'y a guère de problème actuel qu'il n'eût approfondi, résolu dans ses rapports avec l'avenir d'une plus grande France. Convaincu que les cellules individuelles restent stériles si elles ne s'agglomèrent en cellules social, il avait entrepris une croisade contre l'individualisme. Théoricien politique, il avait élaboré un projet de régime professionnel décentralisé qui conciliait son traditionalisme et son amour de la liberté. Un voyage en Allemagne l'avait mis en contact avec le germanisme, et il avait aperçu le vice fondamental de la culture allemande, ce matérialisme masqué d'un mysticisme de comédie qui crée les civilisations inférieures. Enfin le terrien qu'il était avait compris bien avant la geurre que la France—M. René Bazin le disait avec force ici-même, il y a quelque temps—était avant tout une grande nation agricole, non industrielle, que le retour à la terre était la condition du rajeunissement de la race. "Aimez la terre comme je l'aime, s'écriait-il devant ses hommes à la fin d'une causerie familière. Revenez à elle. Car elle est votre mère et elle est la France...."

A la France il a tout donné, son coeur, ses bras, son cerveau, son dernier souffle. Elle a été son grand, son unique amour. S'il y a un idéalisme qui est poursuite de chimères, il y en a un autre qui est dévouement à une idée, rupture avec ce qui amoindrit, volonté d'ascension vers les faîtes. Ca été celui du commandant de Robien. Idéaliste sans compromis ni faiblesse, il méritait d'être le sujet d'un livre qui n'est pas seulement oeuvre de vérité, mais oeuvre d'apostolat. Vivant, il n'était pas à lui; il était à tous. Mort, il reste à tous un exemple, un guide spirituel, un levain de vertus. Et son souvenir plane très haut, dans la lumière.

LEON CURY.

Lieut.-Col. Glen Campbell

Les nouvelles d'Europe nous annoncent la mort sur le territoire français du vaillant soldat et patriote Glen Campbell.

C'était un nom bien connu au Canada. Ami loyal, coeur généreux et dévoué, Glen Campbell était aimé de tous ceux qui le connaissaient. Rancher, politicien, explorateur il avait parcouru et visité tous les coins du pays, qu'il aimait. Il est allé mourir sur le sol Français pour la défense de la liberté. N'oublions pas nous, Canadiens-français, qu'il fut l'un de nos amis sincères. Protestant écossais il aimait notre langue et respectait notre religion. Au moment de nos luttes il se tint vaillamment à nos côtés et nous défendit ardemment, en public et dans les discussions privées. Donnous lui une prière, il l'a méritée, autant que notre reconnaissance.

Un Canadien-français

A Windsor, Ontario, sur 175 célibataires de 21 à 34 ans qui se sont présentés lundi dernier au maître de poste Wigle, *un seul,* un *Canadien-français: Alfred-Napoléon Léclair;* n'a invoqué aucun motif d'exemption pour échapper au service militaire.—Quand vous aurez besoin de moi, a-t-il dit, je répondrai à l'appel.

PARTIE DE CARTES

Les Dames Patronnesses de l'Hospice Taché organisent pour demain soir, jeudi, une partie de cartes, qui aura lieu dans la salle du collège. Prix du billet: 75 sous.

Il y aura goûter et musique.

Le nombre des billets vendus est considérable, et la soirée promet d'être un grand succès.

UNE FOLLE CHIMERE

(La Presse)

D'après le "Detroit Free Press," édition du 2 octobre, le maintien officiel d'une seule langue dans un pays est la condition sine quâ non de l'unité nationale. Malgré tout le respect que nous avons pour l'opinion d'autrui, nous ferons remarquer au rédacteur de cette feuille américaine qu'il nous met en face d'une doctrine qui a vu le jour avant lui. Le culte d'une seule langue est presque aussi vieux que le monde. Il a surgi à l'instant même où l'égoïsme humain eut l'occasion de se manifester, lors de la construction de la Tour de Babel ou de la confusion des langues. Depuis cette date mémorable, une foule de gens ont prêché l'unité du langage, en vue d'établir plus d'harmonie, de fraternité et d'entente entre les individus et les nations.

Ce rêve, avouons-le, n'est pas dépourvu d'une certaine splendeur, mais aura-t-il jamais la moindre chance de se réaliser, quand on sait que sa réalisation serait, en quelque sorte, un triomphe remporté contre Dieu, qui a fait naître l'incident de Babel pour punir les hommes.

Les prédicants de l'unilinguisme, on le voit, s'attaquent à un état de choses que Dieu a créé luimême, et qui est, par le fait même, d'une solidité à toute épreuve. Il va sans dire que leurs efforts en vue de faire parler une seule langue à tous les hommes ou même à tous les individus d'une même nation, le heurtent à un obstacle qui n'a pas encore été surmonté et qui ne le sera jamais.

On pourra, dans tous les pays, notamment en Canada et aux Etats-Unis, faire des lois pour autoriser l'usage d'une seule langue, mais cela n'empêchera jamais un individu quelconque de parler, d'étudier et de faire enseigner à ses enfants la langue de son choix, c'est-à-dire celle qu'il aura apprise sur les genoux de sa mère.

Le "Detroit Free Press," en prêchant l'unité du langage, s'est peut-être inspiré d'une littérature ontarienne, qui se prête merveilleusement à sa manière de voir. Si tel est le cas, nous lui conseillerons de se méfier un peu plus de cette influence malsaine, toute faite d'égoïsme, de parti-pris et de fanatisme.

La feuille en question affirme avec force que la diversité des langues, en Canada comme aux Etats-Unis, a produit la désunion et la haine, et qu'il est temps que les autorités américaines s'occupent au plus tôt de rétablir l'harmonie et la bonne entente dans la république, par l'imposition d'une loi sévère qui n'autoriserait que l'enseignement de la langue anglaise. Elle va plus loin encore en suggérant aux législateurs de forcer les immigrants à apprendre et à parler convenablement l'anglais dans l'espace de trois ans, sous peine de ne jamais avoir droit de vote, et même d'être susceptible de renvoi. Pour une méthode prussienne c'est est une. Mais le "Detroit Free Press" est loin de dédaigner cette méthode, malgré toutes les belles choses qu'il écrit sur l'idéal américain, dans la présente guerre, et sur l'importance qu'il y a de faire triompher la liberté et la civilisation.

Il devrait pourtant savoir que la liberté du langage n'est pas la moindre de toutes celles que l'on revendique dans le grand conflit qui désole actuellement les nations. Quand il prétend que le fait de tolérer officiellement plusieurs langues dans un pas est une faiblesse national, il dit tout simplement une absurdité. La Belgique, la Suisse, le Canada et plusieurs autres pas sont d'abord là pour le démentir. Il devrait savoir, ensuite, que le support officiel de plusieurs langues est bien propre à faire des citoyens d'un pays quelconque des hommes supérieurs, puisque chaque langue a sa littérature et conduit à des trésors intellectuels dont tout le monde peut bénéficier.

En somme, l'unilinguisme est la doctrine de l'égoïsme, de l'ignorance et des horizons rétrécis. Le multilinguisme est, au contraire, le programme de ceux dont l'idéal embrasse tout ce qu'il y a de grand, de noble et de beau dans l'humanité.

Le "Detroit Free Press" a eu tort d'évoquer la déportation des Acadiens à l'appui de sa thèse. Ce fait historique prouve plutôt tout le contraire. Il ne se dresse devant nous que pour nous prêcher que l'injustice, la cruauté et la persécution sont absolument impuissants contre certaines forces mystérieuses que Dieu a établies pour permettre aux peuples de conserver leurs qualités particulières et tout ce qui constitue leur patrimoine national.

L'Acadie d'aujourd'hui ne songe à la triste histoire de ses pères que pour mieux s'attacher à la langue et aux traditions qu'ils lui ont léguées. Le même sentiment anime le Canadien-français d'Ontario, qui souffre actuellement d'une législation scolaire opprimante, dont le but évident est la proscription du doux parler de France. Le premier a triomphé d'un complot infâme ourdi contre lui. Le second, avec la vigilance et la force de résistance qui le caractérisent, finira ausi par enlever le morceau. L'injustice mise au service de l'unification nationale ne produit jamais rien de bon. Elle est plutôt susceptible de ne jamais enfanter cette union de tous les esprits et de tous les coeurs, que la feuille américaine réclame comme necessaire au progrès et à la paix d'un pays.

Si le rédacteur du "Detroit Free Press" persiste à croire que la persécution et le mépris de l'idéal des minorités est à la base même du progrès, de la bonne entente et de l'esprit de fraternité qu'il rêve pour son pays, nous lui disons tout de suite et sans détour: vous courez après une folle chimère.

LA PLUS MALHEUREUSE DES FEMMES

C'est bien celle qui est toujours malade, celle qui refuse de se soigner, en disant: "Ça se passera".

Malheureusement, lorsqu'elle s'aperçoit que "ça ne se passe pas", il est trop tard.



Oh, combien de femmes malades se bercent de la fastidieuse illusion que "Ça se passera".

C'est par exemple, l'anémie: cause première de toutes les maladies qui sont particulières aux femmes. Y a-t-il affection plus insidieuse, plus décourageante, et qui accable davantage sa victime que l'anémie? La femme qui en est atteinte, perd toutes ses forces, et tout son courage. Elle ne peut se livrer à aucun travail; elle est incapable d'aucun effort, parce que son énergie est complètement anéantie.

Le moment est venu de prendre les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles. A leur action réconfortante et stimulante, l'ordre se rétablira dans l'organisme féminin; toutes les fatigues disparaîtront; la digestion s'exécutera facilement, et la malade reviendra à la santé.

"Depuis quelques mois je perdais des forces, mes membres étaient lourds et il m'était impossible de rester debout, de marcher longtemps. A cela s'ajoutait une digestion mauvaise, des étourdissements, des douleurs et des faiblesses d'estomac, des maux de tête. Un médecin me traita sans beaucoup de résultat et après, lorsque je consultai le médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, je n'en pouvais plus d'épuisement. Je suivis, sous ses soins, un traitement spécial et, pendant six mois, j'ai pris régulièrement les Pilules Rouges. Au bout de six mois je n'étais plus la même femme; je travaillais avec facilité; les étourdissements étaient disparus, l'estomac fonctionnait bien. J'étais guérie enfin. Mme Joseph Perron, 133a, rue Ste-Elizabeth. Montréal.

"Je constatais que j'étais plus faible, que je me maintenais à la besogne plus difficilement, puis apparurent des douleurs d'estomac, des maux de tête, de cœur. Je ne mangeais plus et j'étais souvent prise de vertiges, de vomissements. Je me procurai des Pilules Rouges pour Femmes Pâles et Faibles et elles eurent de bons effets. Dans l'espace de quelques semaines j'avais repris le dessus, mon appétit était excellent et tous mes malaises étaient disparus. Ce changement augmenta la grande confiance que j'avais déjà dans les Pilules Rouges; j'ai continué de les employer régulièrement pendant sept ou huit mois et je fus guérie." Mme Moïse Gervais, 32, De-Salaberry, St-Jean, Qué.

"Je fus pendant plusieurs mois bien malade et sous les soins d'un médecin. J'avais des douleurs dans les reins, le dos; souvent j'étais prise de palpitations auxquelles succédaient des défaillances. Je ne pouvais presque rien faire et gardais le lit la plus grande partie du temps. Tout cela était survenu après la naissance de mon troisième enfant. Je n'avais pu relever, j'étais épuisée par des hémorragies et, malgré les remèdes que j'employais, allant en affaiblissant toujours, je me décidai d'écrire au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Aussitôt après avoir reçu sa réponse, j'abandonnai les remèdes que je prenais pour prendre les Pilules Rouges. Au bout de quelques semaines, j'étais mieux, plus forte. J'ai employé les Pilules Rouges pendant un an et elles m'ont donné la meilleure santé possible." Mme Adolphe Desauniers, 22, Norse, Woonsocket, R. I.

Le docteur E. Simard, élève des spécialistes en maladies des femmes, les Drs Devos et Capelle, est attaché à la Compagnie Chimique Franco-Américaine (limitée) depuis au-delà de vingt ans, et continue à donner, à toutes nos clientes, des consultations gratuites, soit par correspondance ou à son bureau, 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

AVIS IMPORTANT.—Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles ne sont jamais vendues autrement qu'en boites contenant 50 pilules; jamais au 100. Elles portent au bout de chaque boîte la signature de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE (limitée) et un numéro de contrôle.

N'acceptez pas d'autres pilules que l'on vous dirait être les Pilules Rouges, ou d'autres produits que l'on vous recommanderait comme étant aussi bons.

Défiez-vous des COLPORTEURS. Les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte.

Le prix des Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles est de 50 centins la boîte, six boîtes pour $2.50, chez tous les marchands de remèdes, ou envoyées franco par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE (limitée), 274, rue Saint-Denis, Montréal.

La Santé pour les Femmes Malades

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est, Depuis Quarante Ans, le Remède le Plus Digne de Confiance pour la Femme. —Voici Encore des Preuves.

Les trois lettres qui suivent devraient donner beaucoup d'espoir aux femmes qui souffrent de quelques maladies spéciales aux femmes, et qui craignent continuellement de tomber épuisées:—



North Craudon.—"Je me suis mariée à 16 ans, et à 18 ans, je donnais naissance à deux jumeaux, ce qui eut pour résultat de me laisser languissante. Je pouvais à peine faire quelques pas, sans être obligée de m'asseoir pour me reposer, de sorte qu'il m'était très difficile de me tenir debout pour faire tout mon travail. J'allai consulter un médecin qui me déclara que c'était dû à un déplacement et à des ulcères, et qu'il me fallait subir une opération. J'en fus tellement effrayée que je ne savais plus que faire. Ayant entendu parler du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, je résolus d'en faire l'essai, et je suis maintenant aussi bien que jamais. Je ne saurais trop louanger les remèdes de Pinkham". Mde Mayme Asbach, North Craudon, Wis.

Un Témoignage d'Oklahama.

Lawton, Okla.—"A l'époque où je commençai à prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, il semblait que je n'étais plus bonne à rien. Je fatiguais beaucoup, et j'avais presque toujours mal à la tête, et j'étais irrégulière. J'en ai pris de nouveau avant la naissance de mon bébé, et cela me fit alors un grand bien. Je ne manque jamais de recommander le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham à toutes les femmes souffrantes, parce que j'en ai retiré moi-même tant de bien". Mde A. L. McCasland, 509 Have Street, Lawton, Okla.

De la Part d'Une Femme Reconnaissante de Massachusetts.



Roxbury, Mass.—"Je souffrais d'une inflammation, et le médecin qui m'a examinée a constaté que tout était dû à un déplacement. Les symptômes étaient des douleurs dans le bas du corps, dans le dos, et de l'indolence du foie, J'ai essayé plusieurs sortes de remèdes; alors on me dit d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, il m'a guérie et je suis heureuse de me retrouver en mon état de santé primitif, et je le recommande hautement". Mde B. M. Osgood, 1 Haynes Park, Roxbury, Mass.

Si vous avez besoin de conseils spéciaux, écrivez à "Lydia E. Pinkham Medicine Co.", (confidentiel), Lynn, Mass. Une femme ouvrira votre lettre, la lira, et y répondra—tout sera confidentiel.

La Cie Charette Kirk Ltee

SAINT-BONIFACE, MAN.

PLOMBERIE,—en conformité avec toutes les lois d'hygiène.
CHAUFFAGE,—à la vapeur, à l'air chaud, à l'eau chaude.
COUVERTURES,—Entière satisfaction promise.

Devis et prix fournis sur demande

J. A. CHARETTE, président-gérant

Téléphones—Bureau: Main 7318. Résidence: Main 4179

Louis BOULANGER

ELECTRICIEN

désire annoncer qu'il a ouvert un bureau au

No. 18 rue Aulneau

Il continuera à faire des installations et réparations électriques en tout genre. Le travail qui lui sera accordé sera fait soigneusement, proprement et à des pris très moderés.

Téléphone Main 961.

L'ECONOMIE SUR LA FERME

Brochure pour les temps actuels, contient instructions pour faire

Peintures à 15 sous le gallon

Comment faire chez soi avec du lait, chaux, poix et colle-forte, une peinture égale à la peinture à l'huile, le coût de fabrication n'excédant pas 15 sous le gallon. Instructions complètes pour mélanger et produire les couleurs. Cette peinture durera 15 ans.

Paratonnerres à bon marché

Article traitant du paratonnerre, son efficacité avec instructions, illustrations et plan détaillé pour en faire un chez soi pour quelques dollars.

Produits alimentaires et viandes

Comment conserver tout ronds et avoir durant l'hiver du blé-d'Inde en épi, tomates, concombres rhubarbe, etc., méthodes complètes de préparation.

Comment préparer la viande pour qu'elle se conserve fraîche durant l'été pas de glace ou ingrédients chimiques nécessaires.

Les allemands font

un pain appétissant avec des citrouilles, cette méthode ainsi que la manière de faire le pain aux patates sont donnés.

Cette brochure contient baeucoup d'autres bonnes recettes et secrets trop nombreux pour mentionner ici. Aussi.

Secrets et trucs d'échangeurs de chevaux

Comment ils cachent un effort, l'âge, courbe, souffle, gourme et autres maladies. Chevaux rétifs, comment les dompter ainsi que secrets arabes pour charmer les chevaux. Les secrets contenus dans cette brochure ont coûté plus de $100.00, et ils vous sont présentés avec permission de vous en servir pour vous-même seulement.

Cette brochure est expédiée douane et poste payées, sur réception de 20c en argent ou bon postal addressé

E. LAMBERT

Département M. Worcester, Mass.

L'Hon. J. Bernier H.P. Blackwood
Noel Bernier Alex. Bernier

BERNIER, BLACKWOOD & BERNIER

Avocats et Notaires

Argent à prêter sur hypothèques.
Placements de capitaux privés

Bureaux:
401 Bloc Somerset, Ave. du Portage
WINNIPEG

Telephones Main 2079 et 4767

Dr. M. F. BENNETT

DENTISTE

Annonce son changement d'adresse et l'ouverture de son office au numéro

8 Syndicate Building, 222 Avenue du Portage, En face de l'ancien Queen's Hotel.

WINNIPEG :-: Man.

Le docteur parle français

Automobiles !

RECHAPAGE D'ENVELOPPES

(Tires retreaded)

Faites-nous réparer ou rechaper entièrement vos pneumatiques, tant que l'entoilage (tires fabric) est assez résistant.

Nous nous sommes specialisés dans ce travail et sommes à même de remettre à neuf vos vieilles enveloppes, en les garnissant, par la meilleure des vulcanisations, d'une nouvelle chape lisse complète, ou de la fameuse chape antidérapante "Goodyear", marque "Tous-les-temps"; et cela, approximativement, pour le tiers du prix d'un nouveau pneumatique.

Envoyez-nous aujourd'hui vos enveloppes. Nous vous dirons si l'entoilage peut supporter avantageusement une réparation ou un rechapage et vous en fixerons le prix.

Si elles sont hors d'usage, nous vous les achèterons comme vieux caoutchouc au cours le plus élevé.

GARAGE ST-BONIFACE

Angle des rues Dumoulin et St-Joseph
Téléphone M. 1177.

JEAN J. DAOUST

Entrepreneur de Plomberie, Chauffage, Couvertures, Corniches et Plafonds métalliques. — Attention particulière aux contrats pour églises, couvents, écoles, etc. Boîte postale 159

259 ave Provencher, St-Boniface, Man.

Tél. Rés. 5598. Atelier, 6645

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Shiloh 25c

Dr. F. LACHANCE

Des Hôpitaux de Paris

Spécialité:
CHIRURGIE ET GYNECOLOGIE

Consultations: de 2 à 5 p.m.

Téléphones:
Bureau: Main 2604—Rés. Main 2613

Bureau: Bloc Somerset
Chambre 438
Avenue du Portage WINNIPEG

A. J. H. Dubuc W. B. Towers
Consul Belge Louis P. Roy

Dubuc Towers & Roy

Avocats et Notaires

Bureaux:
201 et 205 Edifice Somerset
Avenue du Portage
WINNIPEG

Téléphone Main 623
Casier Postal 442

Dr. N. LAURENDEAU

Ex-Interne de l'Hôpital St-Boniface

Bureau et résidence
163 Avenue Provencher, St-Boniface
Téléphone Main 1392

HEURES DE CONSULTATIONS
8 à 9 a.m. 1 à 5 p.m
7 à 8½ p.m.

Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface

Heures de Bureau:
de 8 à 9 a.m. 1 à 3 et 7 à 9 p.m.

J. GRYMONPRE

Notaire Public, J. P.
Licencié en droit de la Faculté de Paris

Telephone Main 1886
283 Avenue Provencher
ST-BONIFACE

Agent d'immeubles, Prêts hypothécaires, Assurances.

De Notaris Spreekt Vlaamsch

J. A. Beaupre, B.A., E.L. Betournay, B.A.

Beaupré & Bétournay

AVOCATS, NOTAIRES, ETC

312 Edifice McIntyre

Winnipeg, — Manitoba

Téléphone Main 1554

Adelard Hebert

Annonce à ses amis et au public qu'il a toujours en main des ameublements de maison, machines aratoires, etc., etc., neufs et de seconde main.

Magasin, 169 rue Water, Winnipeg. Résidence, 168 rue Notre-Dame Est, en face de l'Hôtel Frontenac, Winnipeg.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

Canadian Northern Railway

EXCURSIONS

— A —

Vancouver, Victoria et New Westminster, B.C.

Billets de 1re classe EN VENTE
Les 4, 5, 6, 7, 8 et 9 Décembre 1916
Les 8, 9, 10, 11, 12 et 13 Janvier 1917
Les 5, 6, 7, 8, 9 et 10 Février 1917

DE SAINT-BONIFACE A VANCOUVER, VICTORIA, NEW WESTMINSTER, B. C.

Aller et retour $50.00

Bon pour retonrner juspu'au 30 Avril 1917

Pour informations et billets, s'adresser aux agents du Can. Northern

R. CREELMAN,
Agent Général des Passagers, Winnipeg

---

64 ANS

64 ANS DE VIE. Une marchandise qui retient la popularité d'un pays pendant 64 ans doit avoir de la valeur.

LES ALLUMETTES EDDY

ont été de la bonne marchandise dès 1851. Comme les autres produits de la maison: sacs en papier et cuves, ces allumettes sont considérées comme de première qualité par tous les Canadiens loyaux.

FAITES AU CANADA

The E. B. EDDY CO., Limited

Hull, Canada.

Votre mari trouvera délicieuses toutes les pâtisseries que vous confectionnerez avec la

PURITY FLOUR

More Bread and Better Bread

Vous Devriez Etre Perplexe si

c'était difficile de trouver un remède sûr et sans danger pour les maux dûs à l'action irrégulière ou défectueuse de l'estomac, du foie ou des intestins. Ces maux sont de nature à attaquer qui que ce soit; probablement aussi, d'être la cause de maladies plus graves si on ne les soulage pas. Les

Beecham's Pills

sont fameuses dans le monde entier, pour leur pouvoir de corriger ces troubles certainement et sûrement. Elles nettoient le système, purifient le sang et agissent comme tonique général sur le corps, le cerveau et les nerfs. L'indigestion, la biliosité, la constipation, pourraient, sans doute, vous causer des souffrances prolongées et vous exposer au danger si les Pilules Beecham

N'Etaient pas à Votre Portée

Préparées seulement par Thomas Beecham, St. Helens, Lancashire, Angleterre. — Vendues partout au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique. En boîtes de 25 cents.

L'ALLEMAGNE TROUVE SUPERFLU

de savoir qui est responsable de la guerre

(*L'Echo de Paris*)

Tous les journaux allemands, ceux d'Allemagne et ceux que l'Allemagne inspire et paye à travers la monde, répètent: "Qu'importe de savoir qui est responsable de la guerre! Cette discussion des responsabilités ne fait pas avancer d'un pas la question. Ce n'est pas en arrière, mais dans l'avenir qu'il faut regarder. C'est un nouveau statut des Etats qu'il faut créer." (*Gazette de Francfort* du 2 septembre.)

Quel texte! Est-ce assez beau! Sont-ils assez impudents, ces bandits, installés sur notre territoire, au milieu des ruines effroyables qu'ils ont accumulées, et qui déclarent: "Laissons le passé, regardons l'avenir."

Pourquoi ne veulent-ils pas qu'on établisse à qui incombe d'avoir déclanché cette guerre?

Que nul ne s'y trompe, si les Allemands ajournent d'étaler comme le chef-d'oeuvre de l'organisation allemande l'agression dont nous fûmes les victimes, il y a trois ans; s'ils font des efforts acharnés pour rejeter sur d'autres la responsabilité de la guerre, n'y voyez aucun souci de leur réputation devant l'humanité et de leur rôle dans l'histoire.

Après 1866, la Prusse s'est vantée d'avoir acculé l'Autriche à la guerre; depuis 1870, toute l'Allemagne revendique come une géniale opération la traitrise de la dépêche d'Ems. Si le coup de 1914 avait réussi, nos ennemis se glorifiraient d'avoir sacrifié le bonheur du monde à l'orgueil allemand.

Les Allemands n'ont aucun souci de la répulsion qu'ils pourront inspirer à l'humanité et à l'avenir; ils n'éprouvent aucun scrupule de conscience, et s'ils se débattent pour nier et cacher leur volonté agressive, c'est que les choses ont tourné de telle manière qu'ils ont un intérêt né et actuel, un intérêt dès aujourd'hui pécuniaire et matériel à obtenir sur l'origine de la guerre un non-lieu au tribunal de la vérité.

Intérêt facile à discerner.

Supposez que, cédant à la pression obsédante des pacifistes de Stockholm, de Russie, de Berne, de chez nous et d'ailleurs, nous consentions, nous et nos alliés, à écarter du Congrès final "la question irritante" des origines de la guerre, nous verrions aussitôt l'Allemagne apparaître moins réfractaire à l'idée des réparations payables aux pays dévastés. "Je ne me refuse pas absolument, dirait-elle, à prendre ma part des dommages-intérêts dus aux populations ruinées de Belgique, de France et d'ailleurs, mais veuillez d'abord établir ce qui, dans cette ruine totale des regions démantelées par la bataille, est le fait de vos obus."

Vous suivez le raisonnement. Combien de fois n'avons-nous pas entendu l'Allemagne expliquer aux neutres que la ruine de la Belgique incombe à ces Belges obstinés qui barraient la route, et que la mort de la cathédrale de Reims pèse sur les Français, qui eurent la criminelle impudence de maintenir des troupes dans la ville.

"Nous avions occupé votre territoire presque sans coup férir; il vous a plu de le reconquérir brutalement; c'est à vous, non à nous, qu'il incombe de reconstruire vos villes en ruines et vos villages rasés." Ainsi parleraient les Allemands.

Et les pacifistes bêlants ne manqueraient pas de nous offrir leur impartiale intervention à l'effet d'obtenir une transaction "honorable", c'est-à-dire avantageuse pour l'Allemagne sanguinaire et pillarde.

Ah! dès maintenant, quelle machination de mensonge, de corruption et de pièges nous voyons jouer pour préparer l'heure des négociations et créer des états d'esprit favorables à l'Allemagne!

On est frappé du torrent d'injures que les Allemands font verser chaque jour par leur agents sur les chefs de la résistance morale dans les pays alliés; on est frappé des efforts que les Allemands accumulent pour créer partout, comm ils ont si bien fait en Russie, l'anarchie et la démoralisation; on connait toute la presse *Bonnet Rouge;* mais l'or que les Allemands répandent en France ne cherche pas seulement à ruiner notre force combative. Avec l'application la plus minutieuse et la plus ardente, ils travaillent à tous les étages de notre société, dans nos salons, dans nos cercles d'études; ils publient chez nous de gros volumes pédants (à peine lus de cent personnes, mais qui sont des prétextes à conversation), aussi bien que des nuées de petites feuilles; tous les moyens leur sont bon pour chercher dans nos idées d'avant la guerre des forces à ranimer, qui les serviront. Par exemple, quand ils transforment l'Internationale en Société des nations, pour permettre à l'Allemagne de ne pas demeurer en dehors de l'entente.

Ne nous laissons pas distraire par ces idéologies; tenons-nous absolument fermes sur le terrain de la vérité historique et du droit éternel.

L'Allemagne a commis le crime; ne cessons pas de lui prouver, parce qu'alors c'est à elle d'en supporter le châtiment autant que l'opprobre. Déclarons aux "pacifistes" de bonne foi et aux agents payés de la Bochie que nous ne laisserons jamais leurs sophismes "minimisants" effriter cette évidence de l'Allemagne volontairement, délibérément assassine.

Nous le répétons, l'Allemagne ne pourra jamais faire rentrer dans les veines humaines les 200,000 hectolitres de sang qu'elle a fait couler (quatre litres par homme pour 5 millions de tués); mais, dans ses entrepôts, dans ses usines intactes, dans ses magasins, elle recèle les milliards de marchandises et de valeurs nécessaires pour une compensation au moins partielle des désastres matériels qu'elle a causés et pour le remboursement des profits frauduleux qu'elle a réalisés. Ne nous prêtons pas à ses efforts désespérés pour nier ses responsabilités.

MAURICE BARRES,
de l'Académie française.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droit de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Village de Selkirk

Départ des chars électriques de la station nord—8.00 9.00, 10.00 a.m., 1.30, 3.30, 5.30, 6.30, 7.30, 11.30 p.m. Retour laissant Selkirk—6.50, 8.00, 9.00 a.m., 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 10.30 p.m. Dimanche départ de la station nord—9.00 et 11.00 a.m., 2.00, 4.00, 6.00, 8.00 et 10.00 p.m. Retour laissant Selkirk—8.00, 10.00 a.m., 1.00, 3.00 5.00, 7.00 et 9.00 p.m. Traget 45 minutes, aller et retour pour adulte 80c, enfants 40c. Les trains passent à Battlefield of Seven Oaks, Old Kildonan, l'église de St-Andrews, le fort de la Baie d'Hudson au Fort de Pierre. Prix spéciaux pour les jours de congé. Acheté vos billets aux bureaux avant de prendre les chars.

Faites une promenade en tramway aujourd'hui

Chez Nous et autour de Nous

Assemblée des Forestiers Catholique ce soir.

M. F. Contant du Norwood Garage, est parti la semaine dernière pour Toronto, où il va suivre un cours comme aviateurs.

La partie de cartes chez les Forestiers aura lieu lundi prochain.

Trois classes du soir pour l'Anglais élémentaire Ecole King George. Tous lundi, mercredi et jeudi à 7.30. Ceux qui désirent apprendre a lire et écrire l'Anglais peuvent faire application au principal, chacun de ces soirs. C'est le temps de commencer. Exercises faciles. Nous faisons le travail surtout par le mode de la conversation.

Hier soi M. le Curé de la cathédrale a fait une visite spéciale aux membres de la succursale de Saint-Boniface des Artisans Canadiens-Français. Au milieu de l'assemblée M. le Président A. Potvin lui présenta une insigne de la société et Mlle Emma Desourdis lui présenta un cadeau offert par le comité des dames. M. le Curé fut surpris de l'assistance nombreuse qui était la pour lui souhaités la bienvenue et remercia les officiers et les membres et les encouragea de continuer ces soirées de famille étant fier d'apartenir a une société catholique et Canadienne-française comme celle des Artisans. M. l'échevin Marion et M. A. C. LaRivière adressent ausei la parole. Après la prière par le chaplain M. l'abbé L'Amy. Il y eu musique, partie de cartes, goûter et la distribution des prix au gagnants comme suit: Dames: Mlle Toupin; consolation, Mme Ritchot. Messieurs: M. Léo Marcil; consolation, M. E. Beaudry. Rafle, M. E. Couture. La prochaine réunion aura lieu le deuxième mardi de novembre. M. le Chapelain sera l'hôte de la succursale.

Les travaillants qui sont venus de l'Est faire les récoltes retournent dans leur province.

Les autorités civiques de la cité de Winnipeg ne font pas enlever la neige on prétend que le soleil la fera disparaitre.

Winnipeg fait couper dix mille corde de bois que l'on vendra aux prix coutant.

Près de mille canards ont passé la journée hier dans la Rivière Rouge entre les ponts Provencher et Norwood. A quoi bon aller chasser aux lacs.

Les barbiers de Winnipeg ont décidé de augmenter la prix de la coupe de la barbe le 1er novembre à 20c.

La glace sur la Rivière Assiniboine est prise. Les vieux résidents disent que c'est la première année que la glace est prise si tôt.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Les commissaires d'écoles qui ne comptent pas, pour le prochain semestre, sur les services de leur institutrice actuelle sont priés de s'adresser au plus tôt au secrétaire de l'exécutif, afin de se mettre en relations avec les élèves de l'Ecole Normale dont le terme se terminera en décembre prochain.

Les classes ne doivent pas souffrir d'une interruption trop prolongée, lors des vacances de Noël.

* * *

La clarté et l'exactitude dans les renseignements est d'un secours très appréciable dans toute organisation qui a la volonté de faire oeuvre utile. C'est la raison d'être d'un comité adjoint de l'Association qui s'occupe actuellement à colliger la statistique complète des groupes canadiens-français répandus dans le Manitoba. En conséquence, nous ne saurions trop engager ceux auxquels ils s'adresseront, à leur donner tout l'encouragement possible.

L.-P. GAGNON,
Secrétaire de l'Exécutif.

Bazar du Sacré-Coeur

Objets reçus: Maison Ashdown, plusieurs ustensiles de cuisine. M. et Mme V. Guilbert, différents articles de ménage. Mme Napoléon Prud'homme, ouvrage au crochet, dont de jolies pantouffles d'enfants.

Le concours entre les enfants de l'école pour la tonne de charbon croit une grande anxiété parmi eux, la différence qui était de $9.15 samedi dernier est descendu à $2.05 hier.

Qui gagnera? Les filles ou les garçons?

Nous sommes heureux de constater qu'un genre de concours s'est ausi formé pour gagner le titre de généreuses donateurs, car notre liste est déjà longue et de tous cotés, nous recevons ds promesses de dons.

Merci encore une fois à tous.

AU CLUB "LE CANADA"

Dimanche prochain, le 28, à l'heure habituelle, 8h. 30 du soir, le club "Le Canada" inaugurera ses séances littéraires et sociales pour la saison 1917-1918. L'intention du conseil d'organisation avait été de commencer par un débat entre deux jeunes avocats, membres du club, sur un sujet très intéressant et tout d'actualité, mais l'un d'eux s'est vu obligé de s'excuser. L'autre, M. Hnri Lacerte, dont la réputation comme jeune tribun n'est plus à faire, a bien voulu consentir à donner une causerie sur un sujet d'intérêt universel "un aspect d'après la guerre". Les personnes qui on déjà entendu M. Lacerte ne voudront pas manquer cette occasion de l'entendre de nouveau. Il y aura aussi un joli programme musical.

La partie de cartes de la semaine dernière, quatrième de la premières série a été encore un plus grand succès que les trois premières. C'est à se demander si l'administration du club ne sera pas bientôt obligée de faire des arrangements pour agrandir son local. En tous cas, on peut être assuré qu'elle ne négligera rien pour donner toujours entière satisfaction.

Les gagnants de la partie de vendredi ont été comme suit: Dames: 1er prix, $2.50 en or, offerts par M. J. H. Lemire, Mlle N. Desautels; consolation, Mlle Lamoureux. Messieurs: 1er prix, une boîte de cigares offerte par M. MacKenzie de la Rock City Tobacco Company, M. Laporte; consolation, M. C. Langelier. Tombola: une tonne de charbon, offerte par M. Aubert de la Standard Supply and Fuel Co., M. J. C. Delaney.

La prochaine partie, cinquième de la première série, aura lieu demain vendredi soir à l'heure habituelle, 8h. 30.

M. V. R. Ogier, gérant du club, a inauguré un dîner spécial pour le dimanche soir. Celui de dimanche dernier a attiré beaucoup d'amis, dont plusieurs dames. La salle à manger du club "Le Canada" a, en quelques semaines, acquis une réputation très enviable. Il est impossible d'avoir un meilleur menu au même prix où que cet soit ailleurs.

—Communiqué.

THEATRES

Walker—Cette semaine le jolie drame en 3 actes "The Lore of a King". L'acteur M. Albert Brown, tien le premier rôle "The King" avec grand honneur. La semaine prochaine "Sky Pilot" le plus grand drame qui se présentera cette saison. Prix régulier.

Orpheum—Petite comédie "Les quatre maris", Jude, Boyd et Kitty Bryan. Compositeur W. B. Friendlander, mari de Nan Halperin. Lundi prochain et toute la semaine. Bon choeur, bon chant, bonne musique. Parachant aussi Golet, Harris et Morey. Patricola et Myer, "Dancing Fool". Mr and Mrs. Melburne, comédie "Sur le quatrième plancher". Bert Hughes company, cyclistes, 3 femes et 2 hommes. Allen et Frances, comédie, "Chasing the Blues". Finale, "On the Golf Links."

Winnipeg — Cette semaine "Which One Shall I Marry"? La semaine prochaine "The Litle Girl that God Forgot".

Dominion — La semaine prochaine Clara Kinball Young, les vues animées qui ont été si achalandées à New York.

PETITES ANNONCES

..ON DEMANDE—Une servante. S'adresser à Mme Alphonse Lemay, 169 rue Dumoulin, Saint-Boniface. —49

A LOUER—Maison, 4 chambres, rue Notre-Dame, Saint-Boniface. S'adresser à C. A. Gareau, 410 rue du Collège, Saint-Boniface. —49

A LOUER—Chambres à louer. S'adresser au No. 101 rue Masson, Saint-Boniface. —49

ON DEMANDE — A act... très bonne maison. S'adresse... Gareau, 410 rue du Collège, ... niface.

Belles chambres à louer à ... Québec, chauffées et éclairées ... dresser à l'Hôtel.

Beaux pigeons de race ayant eu les premiers prix à Winnipeg et Saint-Vital à vendre ou à echanger pour de la volaille. A. Laurent, 151 Lorne avenue, Norwood.

A VENDRE—A très bas prix et à termes excessivement faciles: le quart sud-est et la moitié Est du quart sud-ouest 24-9-5 East, (Lorette) Manitoba, sauf le Droit de Passage du chemin de fer. S'adresser à MM. Bernier, Blackwood et Bernier, avocats, 401 Somerset building, Winnipeg.

Devonshire.



[L.S.] CANADA

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner —SALUT:

Proclamation à l'effet d'appeler les hommes compris dans la classe 1, telle que décrite par la Loi concernant le service militaire, 1917.

E. L. Newcombe
Sous-Ministre de la Justice, Canada.

ATTENDU qu'il est établi par Notre *Loi de la milice du Canada*, Statuts revisés du Canada, 1906, chapitre 41, article 69, que Notre Gouverneur-Général du Canada en conseil peut mettre Notre milice du Canada, ou toute partie de Notre milice, en service actif partout dans le Canada et aussi en dehors du Canada pour la défense de ce dernier, en quelque temps que ce soit ou il parait à propos de le faire à raison de circonstances critiques;

ET ATTENDU qu'une partie de Notre milice du Canada désignée sous le nom de Troupes Expéditionnaires Canadiennes est actuellement engagée en service actif outre-mer pour la défense et la sécurité du Canada, la conservation de Notre Empire et la liberté de l'humanité; et qu'il est nécessaire, vu les vides causés par la guerre, de fournir du renfort à Nos dites troupes expéditionnaires outre celui qui a été fourni par ceux dont l'inclination ou les circonstances leur ont permis de s'enrôler volontairement;

ET ATTENDU que vu le nombre considérable d'hommes qui ont déjà quitté leur emploi dans l'agriculture et l'industrie dans Notre Dominion du Canada afin de joindre Nos troupes expéditionnaires en qualité de volontaires et vu la nécessité de maintenir en de telles conditions la productivité ou le revenu de l'agriculture et de l'industrie dans Notre Dominion, Nous avons décidé, par et avec l'avis et le consentement de Notre Sénat et de Notre Chambre des communes du Canada, qu'il est opportun de se procurer les hommes ainsi requis non pas par tirage au sort suivant que stipulé dans la *Loi de la milice*, mais par levée sélective; ce renfort, à moins d'en avoir de nouveau obtenu l'autorisation de Notre parlement du Canada, ne devant néanmoins pas excéder le nombre de cent mille hommes;

ET ATTENDU qu'il est en conséquence statué dans et par les dispositions d'une loi de Notre parlement du Canada, tenu en les 7e et 8e années de Notre règne, et désignée *Loi concernant le service militaire, 1917*, que chacun de Nos sujets mâles visés par l'une des classes décrites et statuées par la dite loi peut être appelé en service actif dans Nos troupes expéditionnaires canadiennes pour la défense du Canada soit au Canada ou en dehors du Canada; et que son service doit être pour la durée de la présente guerre et de la démobilisation après la fin de la guerre;

ET ATTENDU que les hommes qui, sous l'empire des dispositions de la dite loi en dernier lieu mentionnée, sont sujets à appel se répartissent en six classes desquelles la classe 1 est décrite, en vertu des dispositions de la dite loi, comme consistant en tous Nos sujets mâles résidant ordinairement en Canada ou qui y ont résidé à une époque quelconque depuis le 4e jour d'août 1914, qui ont atteint l'âge de vingt ans, ou qui ne sont pas nés plus tôt qu'en l'année 1883, et qui, le 6e jour de juillet 1917, étaient célibataires ou sont veufs mais n'ont pas d'enfants et qui ne sont pas visés par l'une des exceptions ci-dessous énumérées:

EXCEPTIONS.

1. Les membres de Nos forces régulières, de réserve ou de Nos forces auxiliaires, tel que défini par la loi dite *Army Act*.
2. Les membres de Nos forces militaires levées par les gouvernements de l'une quelconque de Nos autres possessions ou par Notre gouvernement de l'Inde.
3. Les hommes servant dans Notre Marine Royale ou dans Notre Royale infanterie de marine ou dans Notre Service Naval du Canada, et les membres de Nos troupes expéditionnaires canadiennes.
4. Les hommes qui depuis le 4 août 1914 ont servi dans Nos forces militaires ou navales ou dans celles de Nos alliés sur n'importe quel théâtre réel de la guerre et qui ont été honorablement licenciés.
5. Le clergé, y compris les membres de tout ordre reconnu comme ayant un caractère exclusivement religieux et les ministres de toutes les confessions religieuses existantes au Canada à la date de l'adoption de la présente loi.
6. Les personnes exemptées du service militaire par l'arrêté du conseil du 13 août 1873 et par l'arrêté du conseil du 6 décembre 1898.

ET ATTENDU qu'il est en outre statué par Notre dite *Loi concernant le service militaire* que Notre Gouverneur général du Canada en conseil peut de temps à autre par proclamation appeler en service actif suivant que susdit toute classe d'hommes décrite dans la dite loi, et que tous les hommes compris dans la classe ainsi appelée seront censés, à compter de la date de pareille proclamation, être des soldats enrôlés dans les forces militaires du Canada et assujétis à la loi militaire sauf suivant qu'il en est autrement stipulé dans la dite loi; et que les hommes ainsi appelés devront se présenter et ils seront mis en service actif dans les troupes expéditionnaires canadiennes, suivant qu'il en sera établi dans pareille proclamation ou en des règlements, mais jusqu'à ce qu'ils soient ainsi mis en service actif ils seront censés être en congé sans toucher aucune solde;

ET ATTENDU qu'il est aussi stipulé dans la dite loi qu'en tout temps avant une date qui sera fixée par proclamation, une requête peut être faite par ou au sujet de tout homme qui se trouve dans une classe qui sera appelée par la dite proclamation à l'un de Nos tribunaux locaux, établis en la manière stipulée dans la dite loi dans la province dans laquelle est situé le domicile ordinaire de cet homme, demandant un certificat d'exemption du service pour l'une quelconque des raisons suivantes:—

MOTIFS D'EXEMPTION.

(a) Que, dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il est habituellement occupé;
(b) Que, dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il désire être occupé et pour lesquels il a des aptitudes spéciales;
(c) Que, dans l'intérêt national, il est opportun qu'au lieu d'être employé au service militaire, il continue à s'instruire ou à s'entrainer à tels travaux pour lesquels il est alors occupé à recevoir l'instruction ou l'entrainement;
(d) Qu'un tort sérieux résulterait, si cet homme était mis en activité de service, à cause de ses obligations exceptionnelles au point de vue financier ou commercial ou de sa situation domestique;
(e) Mauvaise santé ou infirmité;
(f) Que sa conscience s'oppose à ce qu'il entreprenne le service de combattant et que cela lui est défendu par les dogmes et articles de foi, en vigueur le sixième jour de juillet 1917, de toute confession religieuse organisée, existante et bien reconnue en Canada à telle date et à laquelle il appartient de bonne foi;

et si l'une quelconque des raisons de cette demande est établie, un certificat d'exemption est accordé à cet homme.

ET ATTENDU, de plus qu'il est statué dans et par les dispositions d'une loi de Notre parlement du Canada, tenu en les 7e et 8e années de Notre règne et désignée *Loi des élections en temps de guerre*, que certaines personnes inhabiles à voter en vertu de la dite loi, ainsi que ceux de leurs fils qui, le jour de la votation n'ont pas l'âge légal, seront exempts de faire du service militaire et naval comme combattants;

ET ATTENDU qu'il est en outre statué par Notre dite *Loi du service militaire* que les demandes d'exemption du service comme susdit seront décidés par nos dits tribunaux locaux, sujettes à appel tel que stipulé dans la dite loi et que tout homme par lequel ou au sujet duquel une demande d'exemption du service est faite sera censé, tant que la dite demande d'exemption ou tout appel au sujet de cette demande est pendant ainsi qu'au cours de toute exemption qui lui aura été accordée, être en congé sans toucher aucune solde;

ET ATTENDU que Notre Gouverneur général du Canada en conseil a décidé d'appeler en service actif comme susdit les hommes inclus dans la classe 1, telle que dans la dite loi et ci-dessus désignée ou décrite,—

A CES CAUSES, Nous appelons par la présente la dite classe 1, comprenant les hommes désignés ou décrits dans Notre dite *Loi concernant le service militaire, 1917*, et précédemment comme appartenant à la dite classe, en service actif dans Nos troupes expéditionnaires canadiennes pour la défense du Canada, soit au Canada ou en dehors du Canada, selon que Nous l'ordonnerons ou le décréterons, comme ayant le commandement ou la direction de Nos forces militaires.

Et par la présente proclamation Nous commandons, exigeons et enjoignons strictement à chaque homme qui est membre de la dite classe, le ou avant le 10e jour de novembre 1917, en la forme et en la manière prescrites, de se présenter pour le service militaire à moins qu'une demande d'exemption n'ait été faite par lui ou par une autre personne, ayant le droit de faire cette demande en son nom; à ce qui précède Nos féaux sujets, membres de la dite classe, sont spécialement chargés de ne pas manquer, car non seulement leur loyauté et leur allégeance exigent et imposent l'obligation d'obéir soigneusement et implicitement à Nos stricts commandements et injonctions actuels, mais en outre, afin que Nos féaux sujets n'ignorent les conséquences qui s'ensuivront s'ils négligent de se présenter dans le temps limité comme susdit, Nous les prévenons et avertissons que quiconque est appelé par la présente proclamation et qui, sans excuse raisonnable, néglige de se présenter comme susdit, sera par le fait coupable d'une contravention pour laquelle il sera passible, sur conviction sommaire, de l'emprisonnement pour un terme n'excédant pas cinq ans avec travaux forcés et néanmoins, si Nous l'exigeons, il sera contraint de servir immédiatement dans Nos dites troupes expéditionnaires;

Et Nous proclamons et annonçons par la présente, que pour la plus grande commodité de Nos sujets, Nous avons ordonné que les formules prescrites pour se présenter pour le service et pour les demandes d'exemption du service pourront être obtenues en tout temps, le ou avant le dit 10e jour de novembre 1917, à n'importe quel bureau de poste dans Notre Dominion du Canada; et que les formules de présentation pour le service et les demandes d'exemption du service, si elles sont obtenues à l'un quelconque de Nos dits bureaux de poste et convenablement remplies, seront expédiées, par Notre maître de poste au bureau de poste où elles ont été obtenues, à leur destination propre ainsi que le prescrivent Nos règlements, franches de port ou sans aucun autre frais.

Et Nous annonçons et prévenons en outre Nos féaux sujets que des tribunaux locaux ont été établis dans des endroits convenables par tout le Dominion du Canada pour l'audition des demandes d'exemption du service pour l'un des motifs statutaires quelconques tel que l'établit précédemment la présente proclamation; que Nos dits tribunaux locaux ainsi établis commenceront à siéger pour remplir leurs fonctions le 8e jour de novembre 1917, et qu'ils continueront à siéger de jour en jour après cette date selon que la chose sera nécessaire ou convenable, aux dates et aux endroits qui seront dûment indiqués, jusqu'à ce que toutes les demandes d'exemption du service aient été entendues et jugées; aussi que les hommes appartenant à la classe appelée par la présente proclamation qui ne se sont pas présentés pour servir ou qui n'ont pas expédié leurs demandes d'exemption par l'un quelconque de nos bureaux de poste comme susdit avant le 8e jour de novembre 1917, pourront se présenter en personne pour être exemptés du service devant l'un quelconque de nos dits tribunaux les 8e, 9e ou 10e jours de novembre 1917.

Et, de plus, Nous prévenons et annonçons à nos féaux sujets par la présente proclamation qui sont visés par la classe appelée par la présente proclamation, que si, le ou avant le 10e jour de novembre 1917, ils se sont présentés pour le service militaire, ou si, le ou avant ce jour, une demande d'exemption du service a été faite par eux ou en leur nom, ils ne seront pas obligés de se présenter pour faire du service ou pour être mis en service actif comme susdit, jusqu'au jour, pas plus rapproché que le 10e jour de décembre 1917, qui leur sera indiqué par notre registraire pour la province dans laquelle ils se sont présentés ou ont fait leur demande, par lettre enregistrée adressée par la poste à leur adresse respective telle que donnée lorsqu'ils se sont présentés pour servir ou dans leur demande d'exemption de service, ou à toute nouvelle adresse qu'ils auront respectivement donnée à notre dit registraire; et par la présente proclamation, Nous avertissons, prévenons et déclarons aux hommes appartenant à la classe appelée par la présente proclamation que si aucun d'entre eux, sans cause juste et suffisante, néglige de se présenter pour servir au jour et à l'endroit qui lui auront été indiqués dans l'avis par écrit qui lui aura ainsi été adressé par la poste, ou s'il néglige de se présenter pour servir ainsi que l'exige la loi autrement, il sera sujet aux procédures, aux peines et amendes que la loi prescrit contre les soldats déserteurs.

De tout ce qui précède Nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner sont par les présentes requis de prendre connaissance d'obéir strictement et se conformer à Nos présents commandements, directions et exigences, et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons émis ces Lettres Patentes et y avons fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, Victor Christian William, Duc de Devonshire, Marquis d'Hartington, Comte de Devonshire, Comte de Burlington, Baron Cavendish d'Hardwicke, Baron Cavendish de Keighley, Chevalier de Notre Très Noble Ordre de la Jarretière; Un de Nos Plus Honorables Conseillers Privés; Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint Michel et Saint Georges; Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Gouverneur Général et Commandant en Chef de Notre Dominion du Canada.

En l'Hôtel de Notre Gouvernement, en Notre Ville d'OTTAWA, ce **DOUZIEME** jour d'**OCTOBRE** en l'an mil neuf cent dix-sept, de Notre Seigneur et le huitième de Notre Règne.

Par Commandement,

Thomas Mulvey
Sous-secrétaire d'Etat.

2319



CANADA

LA CLASSE 1 FOURNIRA-T-ELLE LES CENT MILLE HOMMES ?

Il serait très avantageux pour le Canada que la quotité de 100,000 hommes à lever, en vertu de la loi de Service Militaire, puisse être entièrement obtenue de la première classe—c. a. d. parmi les hommes âgés de 20 à 34 ans, célibataires ou veufs sans enfant au 6 juillet 1917.

Voilà presque une vérité de La Palice :

En effet il est reconnu que de 20 à 34 ans, l'homme est ordinairement à l'apogée de sa force et aussi le plus en état de s'accommoder du changement de la vie civile au régime militaire.

De plus, le service militaire de célibataires et de veufs sans enfant doit entrainer de beaucoup le moindre sacrifice, vu que relativement personne ne dépend d'eux. Et dans leur cas, le fardeau financier n'est pas aussi onéreux pour l'Etat, du chef des allocations pour cause de séparation, etc.

Les statisticiens estiment que de la première classe, déduction faite de tous les cas raisonnables d'exemption, le Canada devrait pouvoir fournir 100,000 hommes bons pour le service, de sorte que la population mâle n'aura pas à subir une levée trop sensible.

Les hommes sujets à être inclus dans la classe 1 devraient se présenter immédiatement au Conseil Médical de leur district ; après examen de leur état physique, ils seraient placés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Catégorie A—Bon pour le service d'outre-mer dans les unités de combat ;
Catégorie B—Bon pour le service d'outre-mer dans le Corps Médical de l'Armée, le Bataillon Forestier, etc. ;
Catégorie C—Bon pour le service au Canada seulement ;
Catégorie E—Impropre à tout service militaire quelconque.

L'intéressé qui n'aura pas été rangé dans la Catégorie A saura qu'il n'est point sujet à servir immédiatement ; mais il ira au bureau des postes afin de déposer une demande d'exemption, à laquelle sera annexé son certificat médical ; dès lors, il recevra en temps utile un certificat portant exemption jusqu'au moment où ceux rangés dans la même catégorie, par le Conseil Médical, seront appelés à servir.

Tout homme ayant été placé dans la Catégorie A et croyant devoir être exempté, pourra obtenir du maître des postes une formule de requête à cet effet. Cette formule, dûment remplie, sera transmise par le maître des postes au préposé de l'enregistrement pour le district. Ensuite, l'intéressé sera informé du lieu et de l'heure où sa requête aura l'attention du tribunal d'exemption.

Emis par le Conseil du Service Militaire.
237P